

sciences naturelles et des sciences de la vie; l'industrie, qui soutient aussi bien la recherche pure que la recherche appliquée; diverses fondations privées, qui favorisent généreusement la recherche depuis maintes années, parfois dans certains domaines déterminés; les gouvernements provinciaux et le gouvernement des États-Unis. Parmi ces sources d'aide, le gouvernement fédéral est, de loin, la plus importante. En 1965-1966, il a répondu pour 60 p. 100 des fonds mis à la disposition des universités pour la recherche; les gouvernements provinciaux ont fourni environ 15 p. 100 du montant total, les fondations privées, 9 p. 100, l'industrie un peu plus de 4 p. 100 et le reste provenait d'autres sources.

Bien que l'appui fédéral soit acheminé par l'intermédiaire d'une vingtaine de ministères et organismes, la plus grande partie de cette somme est déboursée par quatre d'entre eux: le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil des recherches médicales et le Conseil national de recherches. Cette aide revêt principalement la forme de subventions directes en faveur des travaux de recherche entrepris par le corps enseignant des universités, mais le soutien financier accordé aux étudiants diplômés désireux d'obtenir des grades supérieurs compte pour une bonne part du programme global. Des fonds sont également disponibles afin d'acquitter certaines dépenses connexes telles que la publication de revues de recherche et l'organisation de conférences.

Le Conseil de recherches pour la défense appuie la recherche universitaire principalement sous forme de subventions pour des travaux dans le domaine des sciences fondamentales relatives à la défense nationale. Les fonds administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil des recherches médicales sont affectés principalement aux recherches dans les sciences médicales et paramédicales. Le Conseil national de recherches accorde son appui financier uniquement aux sciences physiques et sciences de la terre, à l'architecture et au génie, et aux sciences de la vie. En 1966-1967, ces organismes et certains autres organismes du gouvernement fédéral ont versé plus de 42 millions de dollars, sans compter les sept millions accordés aux étudiants sous forme de bourses d'études et de perfectionnement.

Le Conseil des Arts du Canada (voir pp. 417-418) est la principale source des fonds destinés à l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, y compris la recherche afférente à ces domaines. Il est assez difficile de définir et de classer les divers aspects sous lesquels se manifeste l'aide que le Conseil accorde aux recherches universitaires. En général, on peut toutefois délimiter trois catégories principales: l'aide individuelle aux étudiants du niveau postuniversitaire et aux bénéficiaires de bourses de recherches supérieures; les subventions aux travaux particuliers de recherches, et l'aide aux recherches secondaires (établissement d'index et de bibliographies, achats pour des bibliothèques, frais de publication et de déplacements).

En outre, certains organismes du gouvernement fédéral, comme le Conseil de recherches pour la défense et les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du Travail, et des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont des programmes de subventions aux universités et accordent des contrats de recherches dans les domaines de l'économie, l'anthropologie, la sociologie et les disciplines connexes; cependant, la somme globale versée en vertu de ces programmes est peu élevée.

Sous-section 4.—Recherche et développement industriels

Les sociétés canadiennes s'engagent de plus en plus dans la recherche et le développement. La nécessité d'étudier de nouveaux produits ou de perfectionner les existants pour répondre à la demande grandissante intérieure et extérieure, pour faire face à la concurrence d'autres entreprises tant canadiennes qu'étrangères et exploiter comme il faut les ressources naturelles du pays, oblige l'industrie à créer ou agrandir les services compétents de recherche et de développement. Cette expansion des services de recherche et de développement a été stimulée par l'expansion des marchés, des moyens de production, des ressources financières et l'existence d'une main-d'œuvre techniquement spécialisée.